

71 organisations ont signé la charte luxembourgeoise Women in Finance au cours de sa première année, la majorité d'entre elles s'engageant à atteindre en moyenne 36% de représentation féminine dans les postes de direction au cours des deux prochaines années

Le rapport de référence de la charte luxembourgeoise Women in Finance (Charte WiF) a été publié aujourd'hui, décrivant le statut actuel de la représentation des femmes au sein des signataires de la Charte WiF ainsi que les objectifs qu'ils se sont fixés pour favoriser la diversité et l'équilibre entre les sexes.

La Luxembourg Women in Finance Charter (Charte WiF), ciblant les organisations financières luxembourgeoises, est un engagement des signataires et de ses fondateurs à améliorer l'équilibre entre les sexes et l'inclusivité dans l'ensemble du secteur des services financiers du Luxembourg.

La Charte WiF a été lancée en mars 2023 par l'Association des Bank et Banquiers Luxembourg (ABBL), l'Association Luxembourgeoise des Fondes d'Investissement (ALFI), l'Association des Compagnies d'Assurance et de Réassurance (ACA), la Luxembourg Capital Markets Association (LuxCMA), la Luxembourg Finance Labelling Agency (LuxFLAG) et la Bourse de Luxembourg (LuxSE), et est approuvée par le ministère luxembourgeois des Finances. La Luxembourg Sustainable Finance Initiative (LSFI) a été désignée comme entité de coordination et partenaire de données et est donc chargée de publier chaque année le rapport de la Charte WiF.

Au cours de la première année, 71 organisations employant 43 % des salariés du secteur financier luxembourgeois (27 996 travailleurs) ont signé la Charte WiF et ont rempli le questionnaire de référence réalisé au troisième trimestre 2023, sur lequel se base le rapport publié aujourd'hui.

Gilles Roth, ministre luxembourgeois des finances, a commenté l'événement : "Je me réjouis du lancement du premier rapport sur la Charte des femmes dans la finance. Ce rapport de référence souligne l'ambition collective des fondateurs et des signataires de la charte de promouvoir l'équilibre entre les hommes et les femmes dans le secteur financier luxembourgeois. En tant que tel, ce premier rapport fournit non seulement un instantané de l'état actuel des choses et des objectifs, mais établit également un point de référence pour mesurer les progrès futurs. Je remercie chacun des signataires et la LSFI pour leurs efforts. Ensemble, nous ouvrons la voie à un changement significatif, en veillant à ce que notre secteur financier montre l'exemple lorsqu'il s'agit d'encourager l'intégration des femmes et d'accroître la représentation des femmes dans les postes de décision".

Les principales conclusions du rapport de référence 2023 de la Charte WiF sont les suivantes :

- La moitié des employés des signataires de la Charte WiF sont des femmes.
- Les 71 signataires de la Charte WiF couvrent un large éventail de sous-secteurs financiers, dont la banque (34 organisations), l'assurance et la réassurance (15

organisations), les sociétés de super-gestion et les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (10 organisations), les associations financières (5 organisations), les prestataires de services financiers spécialisés (4 organisations) et les entreprises d'investissement (3 organisations).

- Actuellement, 28 % des postes d'encadrement supérieur (conseil d'administration, comité exécutif/conseil d'administration ou direction générale) au sein des signataires sont occupés par des femmes.
- Au niveau des cadres moyens et subalternes, dans l'ensemble des signataires, 39 % des postes sont occupés par des femmes. Au niveau du personnel n'exerçant pas de responsabilités managériales, les sexes sont équilibrés.
- Les femmes représentent 77 % des employés à temps partiel.
- Les signataires se sont fixés comme objectif moyen d'atteindre 39 % de représentation féminine au niveau de l'encadrement supérieur, 32 % au niveau du conseil d'administration et 33 % au niveau du comité exécutif/de la suite.
- La majorité des objectifs fixés (52%) prévoient un délai court, avec une date limite pour les atteindre entre 2024 et 2025.
- Tous les signataires de la Charte WiF ont nommé un cadre responsable de la diversité et de l'inclusion des femmes et des hommes au sein de l'organisation, conformément aux exigences de la Charte WiF.
- Les signataires ont fait état d'un large éventail d'actions visant à améliorer l'équilibre entre les hommes et les femmes. Les actions les plus fréquemment adoptées par les répondants sont les suivantes :
 - Amélioration des pratiques de recrutement (35 signataires) ;
 - Programmes de leadership (30 signataires) ;
 - Suivi des indicateurs de diversité (22 signataires) ;
 - Promotion d'une culture d'inclusion (20 signataires).

Chaque année, les fondateurs de la Charte WiF et la LSFI publieront un rapport sur les progrès des signataires de la Charte WiF, car une partie importante de l'engagement à accroître l'équilibre entre les hommes et les femmes est le suivi des progrès réalisés. Le rapport inaugural de 2023 se concentre sur les mesures de référence et les objectifs fixés par les signataires de la charte.

--- FIN ---

Pour toutes demandes de renseignements sur la presse

Maria Tapia Rojo, Communication Manager, LSFI

Tel : +352 621 517 078

Courriel : maria.tapia@lsfi.lu

A propos de la LSFI

La Luxembourg Sustainable Finance Initiative (LSFI) est une association à but non lucratif et un partenariat public-privé, fondé en 2020 par le ministère des Finances, le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Luxembourg for Finance (l'agence pour le développement de la place financière) et le Conseil Supérieur pour un Développement Durable, qui est un organe consultatif indépendant auprès du gouvernement luxembourgeois sur les questions de développement durable. La LSFI sert d'entité de coordination de tous les acteurs luxembourgeois de la finance durable avec pour mission de :

- Sensibiliser à la finance durable ;
- Aider le secteur financier à poursuivre sa transition vers la durabilité ;
- Être le point central d'information sur la finance durable ;
- Concevoir et mettre en œuvre la stratégie luxembourgeoise en matière de finance durable pour la place financière luxembourgeoise.

Pour en savoir plus, visitez le site <https://lsfi.lu/fr/>.

Informations complémentaires

Accéder au site web de la Charte WiF : <https://lsfi.lu/wif-charter/>

Accéder au rapport de référence 2023 de la Charte WiF : <https://lsfi.lu/wifcharterreport/>

Accéder à la liste des signataires de la Charte WiF : <https://lsfi.lu/wp-content/uploads/2024/01/Signatories-of-the-Luxembourg-Women-in-Finance-Charter-2023.pdf>